



1562 Corcelles, le 23 mars 2022

COMMUNE DE CORCELLES

Près Payerne

MUNICIPALITE

Tél. 026/660.25.62

Fax 026/660.17.76

commune@corcelles.ch

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE CORCELLES/Payerne**

PREAVIS N° 05/2022

TRAVAUX D'EQUIPEMENTS – SECTEUR LES TROCHES

- **Création d'un nouvel accès pour la zone industrielle de Morandi Frères SA.**
 - **Pose d'une couche de roulement sur la route des Troches.**
 - **Création d'un bouclage d'eau et équipement du secteur « Est » de la ZI.**
 - **Pose d'un nouvel éclairage public.**
-

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1 PREAMBULE

En septembre 2019, l'entreprise Morandi Frères SA a mandaté le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA pour l'étude de différentes variantes dans l'intention de réaliser une route d'accès pour le futur développement de la partie « Est » de sa parcelle n° 867. Ce secteur est affecté en zone industrielle.

Après consultation de la Municipalité et de la DGMR, le futur accès du secteur « Est » de la zone industrielle se fera via la route des Troches, réfectionnée en 2020 par la Commune dans le cadre du budget. Il est prévu la pose d'un revêtement bitumineux sur l'ensemble de cette route communale.

La Municipalité souhaite profiter des travaux du nouvel accès, réalisés et financés par l'entreprise Morandi Frères SA, pour poser une conduite d'eau sous pression afin d'y créer un bouclage avec la conduite existante située aux abords de l'usine. Cette conduite servira également de point de raccordement pour alimenter des bornes hydrantes nécessaires et les futures constructions dans ce secteur.

Un nouvel éclairage public est également prévu le long de la route des Troches et du nouvel accès. Il permettra également de supprimer l'éclairage de la place de parc du terrain de sports en y ajoutant un luminaire supplémentaire sur les mâts projetés le long de la route. Deux points lumineux sont également prévus pour éclairer la zone du tir à l'arc.

2 DONNEES DE BASE

En plus des normes et directives professionnelles en vigueur pour ce type de projet, les documents suivants serviront de base à l'établissement de ces études, soit :

- Cadastre des réseaux souterrains de la Commune de Corcelles-près-Payerne et de tiers.
- Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), établi par le bureau RWB en 2006.
- Plan général d'affectation et son règlement (RPGA), établi par le bureau Fischer et Montavon SA en 2007.
- Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), établi par le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA en 2008.
- Les normes suisses de l'association suisse des professionnels de la route et des transport (VSS).

3 OBJET DU PREAVIS

CREATION D'UN NOUVEL ACCES POUR LA ZONE INDUSTRIELLE DE MORANDI FRERES SA.



Concept :

La route d'accès projetée, entièrement à la charge de Morandi Frères SA, permettra de desservir le secteur « Est » de la zone industrielle sise sur la parcelle n° 867.

L'accès général de cette zone se fera depuis la RC514-C-S, route de Freybonnaz, via le DP 144 de la route des Troches.

L'accès projeté se situe à cheval entre la parcelle privée n° 867 et le DP 162.

L'accès existant à la station de relevage depuis la RC 514-C-S sera supprimé sur demande de la DGMR. Une servitude de passage va être créée depuis l'extrémité de la route d'accès projetée pour y accéder.

Emprise de terrain :

Le projet a une incidence sur les limites foncières du domaine public et des parcelles privées.

La route d'accès projetée suivra le DP 162. Celui-ci étant trop étroit, Morandi Frères SA cèdera une partie de son terrain pour constituer un DP élargi et allongé qui contiendra la nouvelle route. Une fois les travaux terminés, l'infrastructure routière, se tenant sur le domaine public, sera remise à la commune qui en aura la charge.

Morandi Frères SA, propriétaire de la parcelle n° 867, cèdera une surface d'env. 2'130 m² au domaine public. Cette surface, aujourd'hui en zone industrielle, sera ainsi cadastrée.

Le projet se tient uniquement en zone industrielle et sur le DP. Il n'y a donc pas d'emprise sur des surfaces d'assolement (SDA).

Superstructure :

La chaussée, d'une largeur de 6 m en alignement, est en revêtement bitumineux. L'écoulement des eaux de surface de la chaussée est réglé par un dévers unilatéral de 3%. Des surlargeurs de 50 cm ont été ajoutées dans les virages, ceci conformément aux normes VSS, dans le but de garantir le croisement de deux poids lourds avec remorque. La chaussée est délimitée par des pavés, uniquement à l'entrée du bâtiment projeté par l'entreprise Sugyp SA (permis de construire délivré en date du 10.05.2021). Des grilles de chaussée sont prévues uniquement contre cette bordure en pavés.

Infrastructure :

Réseau d'eaux claires :

Pour la partie sans pavé de bord, les eaux de surfaces seront évacuées par infiltration dans le sol en bordure de route.

Pour la partie avec pavés de bord, les eaux de surfaces seront évacuées par des grilles de chaussée, raccordées au collecteur EC privé de Morandi Frères SA qui rejoint actuellement la station de relevage pour être pompée dans le canal de l'Eparsé.

Autres réseaux :

Les différents réseaux prévus sous la route seront financés par les services concernés.

Procédure :

Malgré le fait que ce projet routier soit privé, c'est à la Municipalité d'assurer la procédure étant donné qu'une partie du projet se situe sur un DP communal.

Déjà réalisé :

Le projet a fait l'objet d'une demande préalable à la DGMR, ceci conformément à la Loi sur les Routes « LROU » et a obtenu un préavis positif en date du 18.08.2021.

Le dossier a ensuite été soumis à l'enquête publique du 07.01.2022 au 07.02.2022 durant laquelle aucune opposition n'a été enregistrée.

A réaliser :

Etant donné que le projet n'a suscité aucune opposition et que ces travaux routiers sont entièrement financés par Morandi Frères SA, le Conseil communal doit statuer uniquement sur le projet.

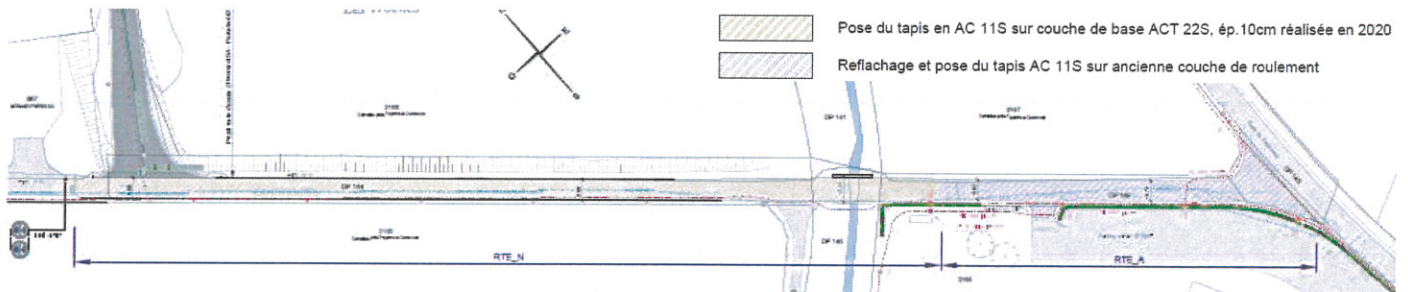
En cas d'approbation, La Municipalité adressera le projet à la DGMR en vue de son approbation par le service cantonal compétant, soit le DIRH.

POSE D'UNE COUCHE DE ROULEMENT SUR LA ROUTE DES TROCHES



Le projet consiste en la pose d'une couche de revêtement bitumineux sur la partie réfectionnée en 2020, soit après le pont de l'Éparse.

Le secteur entre la RC 514-C-S et le pont de l'Éparse nécessite au préalable un reflachage pour reprofiler la chaussée, ceci avant de pouvoir également poser une couche de revêtement bitumineux.



CREATION D'UN BOUCLAGE D'EAU ET EQUIPEMENT DU SECTEUR « EST » DE LA ZI.



Le projet consiste en la pose d'une conduite en PE Ø 200 mm sous la route projetée par Morandi Frères SA, ceci pour garantir la défense incendie et l'alimentation de la construction prévue par l'entreprise Sugyp SA qui bénéficie d'un permis de construire.

La volonté de réaliser un bouclage autour de la parcelle Sugyp avec le réseau de Morandi Frères SA permettra d'une part, d'assurer un renouvellement de l'eau dans le réseau demandé par l'OFCCO et d'autre part de permettre le développement futur du secteur « Est » de la ZI.

Trois bornes hydrantes assureront la défense incendie du projet Sugyp. Elles serviront également pour le secteur « Est » de la ZI, encore exempte de construction.

En effet, les projets de nouvelles conduites de distribution d'eau doivent s'inscrire dans les schémas fixés par le PDDE et tenter de constituer des bouclages, afin d'assurer un renouvellement de l'eau du réseau et ainsi répondre aux exigences de l'OFCCO en matière d'hygiène alimentaire.

Une étape future consistera à équiper en eau le secteur « Est » de la ZI en tenant compte des projets à venir et de réaliser un bouclage avec la conduite longeant la RC 514-C-S en direction de Ressudens.

POSE D'UN NOUVEL ECLAIRAGE PUBLIC



Il est prévu d'installer 23 nouveaux points lumineux avec des luminaires LED aux emplacements indiqués sur le plan ci-dessus. Ils seront quasiment tous équipés d'un détecteur de mouvement permettant de s'allumer uniquement en cas de passage. La hauteur des mâts sera de 8 m et ils seront espacés de 40 m entre eux. Il est également prévu d'éclairer l'emplacement occupé par le tir à l'arc.

Candélabres n° 00-06

Des travaux de fouilles et de génie civil sont nécessaires afin de créer les socles de candélabres et pour poser des tubes permettant d'alimenter ces derniers.

Excepté le n° 03, qui est prévu uniquement pour éclairer le carrefour avec un luminaire LED, tous les mâts seront équipés de 2 luminaires LED permettant d'éclairer la route des Troches ainsi que la place de parcs du terrain de sports.

Etant donné que le n° 00 est existant, il s'agira uniquement d'ajouter un luminaire LED supplémentaire sur le mât afin d'éclairer le parking.

Candélabres n° A-B

Des travaux de fouilles et de génie civil sont nécessaires afin de créer les socles de candélabres et pour poser des tubes permettant d'alimenter ces derniers. Ces 2 candélabres permettront d'éclairer la zone prévue pour le tir à l'arc, ainsi que l'espace de verdure situé à proximité qui pourra être utilisé par les sociétés sportives de notre village.

Candélabres n° 07-12

Les travaux de génie civil ont été réalisés en 2020 dans le cadre des travaux de réfection de la route des Troches.

De ce fait, seule la mise en place de 6 candélabres est prévue sur ce secteur.

Candélabres n° 13-21

Des travaux de fouilles et de génie civil sont nécessaires afin de créer les socles de candélabres et pour poser des tubes permettant d'alimenter ces derniers. Ils seront réalisés dans le cadre des travaux de l'accès Morandi Frères SA.

4 DEVIS ESTIMATIF

Le devis estimatif ci-dessous se base sur des prix de soumissions rentrées.

Le coût total des travaux est devisé de la manière suivante :

La route d'accès Morandi Frères SA est entièrement à la charge de l'entreprise.

Route des Troches et éclairage public

Génie civil pour couche de roulement	Fr.	60'000.00
Génie civil pour éclairage public	Fr.	35'000.00
Eclairage public	Fr.	55'000.00
Frais administratifs et honoraires	Fr.	17'000.00
Divers et imprévus (env 5%)	Fr.	8'500.00
Total HT	Fr.	175'500.00
TVA de 7.7 % (arrondi)	Fr.	13'500.00
Total TTC	Fr.	189'000.00

Bouclage d'eau potable

Génie civil	Fr.	60'000.00
Appareillage sanitaire	Fr.	160'000.00
Frais administratifs et honoraires	Fr.	28'500.00
Divers et imprévus (8 %)	Fr.	20'000.00
Total HT	Fr.	268'500.00
TVA de 7.7% (arrondi)	Fr.	20'700.00
Total TTC	Fr.	289'200.00

Coût total des travaux TTC **Fr. 478'200.00**

Subvention ECA estimée (env. 45 %) Fr. 110'000.00

5 FINANCEMENT

Les travaux relatifs au bouclage d'eau potable figurent à la position 14 « équipement Gasser » sur le plan des investissements avec le recours à l'emprunt.

En parallèle à ces travaux, la Municipalité propose de finaliser les travaux routiers entrepris en 2020 dans ce secteur, afin d'assainir complètement la route des Troches et d'y installer un éclairage public.

De plus, elle souhaite améliorer l'éclairage public de l'arrière de la place de sports ainsi que son parking.

Au vu du coût des travaux précités et de la subvention estimée, la Municipalité propose de financer ces travaux en utilisant une partie des liquidités communales qui se situent à environ Fr. 4'700'000,—.

L'ensemble de ces travaux sera amorti sur une durée de 20 ans. Au niveau de la comptabilité communale, une distinction sera faite entre les chapitres routes et services industriels.

6 CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de demander au Conseil communal la nomination d'une commission pour étude et rapport sur cet objet. M. Pierre-André Rapin, municipal responsable, est à disposition de ladite commission pour tout complément d'information.

En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 05/2022, décide :

Art. 1

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 478'200,-- pour effectuer les travaux tels que présentés, dont il y aura lieu de déduire la subvention ECA.

Art. 2

De financer ces travaux par les liquidités courantes.

Art. 3

D'amortir les investissements EP, ainsi que les aménagements routiers, par les comptes no 43.331 « Amortissement sur routes » et no 81.3311 « Amortissement service des eaux » sur une durée de 20 ans.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

La Syndique :



N. Rapin

(LS)

Le Secrétaire :



J.F. Pahud